

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-20**

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Étaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, M. Clément PRUD'HOMME, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, M. Philippe BIGOT, Mme Sophie PELLIS, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : M. Loïc DUFFY à M. NAMIAN, M. Paul DIDIER à M. GEORGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à Mme GENEVAY.

Secrétaire de séance : Clément PRUD'HOMME

2026-20) DESIGNATION REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE DE NEUVILLE-VAL DE SAONE

La commune adhère au Syndicat intercommunal du lycée de Neuville-Val de Saône.

Selon les statuts de ce Syndicat intercommunal, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune au sein du Comité de ce syndicat.

Monsieur le Maire effectue à un appel à candidatures aux 4 postes de délégués et reçoit les candidatures suivantes :

En qualité de premier titulaire : Mme Audrey GREINER et Mme Sophie PELLIS

En qualité de second titulaire : Monsieur Clément PRUD'HOMME

En qualité de premier suppléant : Monsieur Paul DIDIER et M. Jean-Patrice CLERC

En qualité de second suppléant : Monsieur Philippe BIGOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,

VU les statuts du Syndicat intercommunal du lycée de Neuville-Val de Saône,

CONSIDERANT que, à l'issue du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs auxquels elle adhère,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour cette désignation et de procéder à un vote à mains levées,

Résultat du vote :

TITULAIRES	VOTES	SUPPLEANTS	VOTES
Madame Audrey GREINER	18	Monsieur Paul DIDIER	18
Madame Sophie PELLIS	5	Monsieur Jean-Patrice CLERC	5
Monsieur Clément PRUD'HOMME	Candidat unique	Monsieur Philippe BIGOT	Candidat unique

Sont désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Audrey GREINER	Paul DIDIER
Clément PRUD'HOMME	Philippe BIGOT

Le secrétaire de séance,
M. Clément PRUD'HOMME

Le Maire,
M. Renaud GEORGE




